



## CONVENTION CADRE 2022-2025

Entre

**L'UDES,**

Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, ayant son siège au 30, boulevard de Reuilly 75012 Paris,  
dont le n° Siren est le 410 168 512  
représentée par son directeur général, Sébastien Darrigrand,

Ci-après désignée l'**UDES**,

*D'une part,*

Et

**L'Association pour l'emploi des cadres,**

Association paritaire régie par la loi de 1901 enregistrée sous le n° Siren 775 672 231 et le code APE 7810Z,  
dont le siège social est situé 51 boulevard Brune, 75014 Paris  
représentée par sa directrice générale adjointe, Laetitia Niaudeau,

Ci-après désignée l'**Apec**,

*D'autre part,*

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

1 W

## PRESENTATION DES PARTENAIRES

### L'UDES

L'UDES, Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) couvrant 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises, employant près d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle représentative de l'économie sociale et solidaire. Elle rassemble 80% des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire.

L'UDES a pour missions de :

- Fédérer les représentations d'employeurs de l'économie sociale et solidaire en leur offrant un lieu d'échanges, de coordination et d'actions concertées sur les questions relatives à la vie de leurs entreprises.
- Exprimer les positions, les besoins et les préoccupations de ses organisations membres pour agir dans leur intérêt commun et peser du poids de son organisation collective.
- Représenter les employeurs de l'économie sociale et solidaire, particulièrement auprès des pouvoirs publics, des élus et des partenaires sociaux afin de promouvoir leurs propositions et valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale et solidaire.
- Négocier et signer des accords collectifs de travail au niveau multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire.

### L'Apec

Acteur du marché de l'emploi des cadres, l'APEC accompagne et conseille les cadres tout au long de leur parcours professionnel, dans leur démarche d'évolution ou de mobilité, ainsi que les jeunes diplômé.e.s de l'enseignement supérieur pour les aider à préparer et réussir leur insertion professionnelle.

L'APEC informe, conseille et accompagne les entreprises de toute taille et tout secteur, afin d'optimiser leurs recrutements, renforcer l'efficacité de leurs pratiques RH et sécuriser le parcours professionnel de leurs collaborateurs cadres en développant la mobilité et les compétences internes.

Observatoire du marché de l'emploi cadre, l'APEC analyse et anticipe les évolutions grâce notamment à ses grandes enquêtes annuelles : prévisions de recrutement des entreprises (mobilité des cadres, insertion des jeunes diplômés, salaires) et des études spécifiques auprès des cadres et des entreprises.

En 2020, plus de 34 000 entreprises, 35 300 jeunes diplômé.e.s et 96 500 cadres ont bénéficié de prestations de conseils de l'Apec, via le site [www.apec.fr](http://www.apec.fr) ou dans sa cinquantaine de Centres en France métropolitaine ou en Outre-mer (Martinique, Guadeloupe et La Réunion).

L'Apec poursuit dans le cadre d'un Mandat de service public des missions d'intérêt général qui sont réaffirmées pour la période 2022-2026, selon les trois axes suivants :

- Accompagner l'évolution professionnelle des cadres et jeunes diplômés pour sécuriser durablement leurs parcours, partout sur le territoire et à toutes les étapes de leur vie

professionnelle, par une démarche de services personnalisée et proportionnée à leurs besoins et à leurs facteurs de risques sur le marché de l'emploi.

- Aider à la réussite des recrutements cadres, en particulier des TPE-PME, en apportant outils et méthodes adaptés, en agissant pour la transparence du marché par la diffusion d'offres d'emploi et de profils de candidats, et en favorisant les rapprochements avec de potentielles candidatures aux profils diversifiés.
- Eclairer, y compris de manière prospective, l'action des acteurs de l'emploi cadre en leur apportant des clés de compréhension du marché et des mutations du travail, issues de données, études et analyse

L'APEC est opérateur national désigné par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », dans son chapitre concernant le Conseil en Evolution Professionnelle - C.E.P ([1]), pour accompagner les projets d'évolution professionnelle des personnes (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi).

Pour remplir ses missions au plus près de ses clients, l'Apec dispose d'un réseau de 57 centres répartis en 12 délégations territoriales placées sous la responsabilité d'un Délégué Régional (annexe 1)

## Article 1 – Objet de la convention

Soucieux de :

- Permettre aux entreprises de l'économie sociale et solidaire d'avoir la meilleure connaissance possible des solutions d'accompagnement et conseil offertes par l'Apec pour leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines ;
- Faciliter la mise en relation des cadres et des jeunes diplômés avec les employeurs de l'ESS, en améliorant la transparence du marché de l'emploi des cadres, plus particulièrement en diffusant et en donnant accès, dans les meilleures conditions, aux opportunités d'emploi ;
- Favoriser la pertinence du positionnement professionnel des cadres et des jeunes diplômés en recherche d'emploi par la connaissance des métiers et opportunités proposés par l'économie sociale et solidaire ;
- D'agir sur tous ces champs au plus près des territoires et des acteurs.

Les deux parties s'engagent à coordonner leurs actions respectives, chacune dans son domaine de compétence et son champ relationnel, afin d'optimiser l'accompagnement des employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans leurs démarches de développement RH, afin de sécuriser les recrutements, les parcours professionnels des cadres et favoriser l'emploi notamment des jeunes et des seniors H/F.

Elles établissent que la présente convention cadre pourra être déclinée de façon plus opérationnelle au niveau de chaque syndicat et adhérent de l'UDES, dans l'objectif de décliner un partenariat au plus près de leurs besoins et intérêts, et ceci au plus près des territoires et acteurs où des expérimentations pourront être développées sur des bassins spécifiques d'emploi.

---

[1]) Article L. 6111-6 du Code du travail

## ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### Article 2 - Favoriser l'insertion professionnelle et le développement de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire auprès des publics cadres

#### - Information et promotion de l'emploi dans l'ESS

L'Apec et l'UDES souhaitent travailler en collaboration pour donner de l'information sur le marché de l'emploi dans l'ESS, valoriser les opportunités d'emploi et les métiers des secteurs représentés par l'UDES auprès de différents publics cadres (jeunes diplômés, cadres actifs, demandeurs d'emploi...).

Dans ce cadre :

- L'Apec s'associera dans toute la mesure du possible et lorsqu'elle sera sollicitée, à toute manifestation organisée par l'UDES, ses syndicats constitutifs ou leurs adhérents, notamment par l'intervention de consultants, aux manifestations nationales ou régionales organisées par l'UDES et ses adhérents visant à faire connaître les opportunités d'emploi et les métiers de l'ESS et apporter du conseil sur l'accès à l'emploi dans ces filières éventuellement aux côtés d'autres opérateurs de l'emploi.
- L'UDES, ou ses adhérents le cas échéant, pourront participer aux différents événements organisés par l'Apec, pour informer et conseiller les jeunes diplômés, faire connaître les opportunités d'emploi dans les filières, mais également les opportunités de contrats en alternance dans les structures de l'ESS.
- L'Apec sera susceptible de solliciter des experts métier des syndicats constitutifs de l'UDES et des employeurs de l'ESS pour intervenir soit dans le cadre de réunions de présentation des métiers organisées par les centres Apec auprès de différents publics cadres (jeunes diplômés, cadres actifs, demandeurs d'emploi...), soit lors d'actions de communication ayant le même objectif sur Apec.fr.
- L'UDES sensibilisera les conseillers de l'Apec sur l'économie sociale et solidaire, ses secteurs ses structures, ses métiers et ses potentialités d'emploi selon des modalités à définir (dossier d'information, webinaires de présentation ...) afin de mieux orienter et accompagner les publics en recherche d'emploi ou en reconversion
- L'Apec s'engage à orienter les publics en recherche d'opportunités professionnelles dans l'ESS vers le Portail de l'emploi dans l'ESS – [www.emploi-ess.fr](http://www.emploi-ess.fr) – animé par l'UDES, afin de trouver une information pertinente sur les secteurs, métiers, formation et actualités du champ de l'ESS.

Les deux parties conviennent d'assurer la promotion par leur réseau et médias respectifs de toute opération organisée par l'une ou l'autre dans les territoires ou au niveau national et destinée à assurer la connaissance des métiers des secteurs représentés par l'UDES, dans la mesure où l'accès aux événements est gratuit pour les publics concernés.

Des calendriers prévisionnels d'événements seront partagés entre les deux parties, et notamment le programme des événements Apec pour le mois de l'ESS.

### - Valorisation des métiers auprès de publics spécifiques

Les deux parties conviennent de porter une attention particulière aux publics spécifiques éloignés de l'emploi (jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville, personnes en situation de handicap, ...) avec un focus particulier sur les travailleurs expérimentés (sénior). L'UDES prévoit en effet de faire de l'emploi des séniors un axe fort de travail, notamment dans un contexte de réforme des retraites. Dans cette optique, des référents seront identifiés au sein des deux structures.

A cet effet, un groupe de travail Apec / UDES analysera les pistes d'actions potentielles à mettre en œuvre ; il sera composé de :

- Pour l'Apec : Luc CHIBOUST Chef de produit Ingénierie des Services  
TEL. 01 40 52 24 42 – [luc.chiboust@apec.fr](mailto:luc.chiboust@apec.fr)
- Pour l'UDES : Serge GUYOT, Responsable du pôle Relations sociales  
TEL. 07 85 81 83 59 – mail [sguyot@udes.fr](mailto:sguyot@udes.fr)

### Article 3 : Appui aux employeurs de l'économie sociale et solidaire dans l'exercice de la fonction RH

Pour favoriser l'appui à la fonction RH et les bonnes pratiques en matière de développement des compétences notamment dans les PME/PMI et TPE, l'UDES s'engage à diffuser l'offre de services Apec auprès de ses adhérents par le biais de ses publications, qu'il s'agisse des services à distance sur [www.apec.fr](http://www.apec.fr), des services de proximité destinés en priorité aux TPE et PME, ou des matinales organisées pour les employeurs (*offre de service Apec en annexe 3*).

Par ailleurs, l'ensemble des outils de l'Apec en matière de recherche de candidats est mis à la disposition des adhérents de l'UDES et de leurs entreprises adhérentes.

Afin de valoriser les outils et services proposés par l'Apec auprès des adhérents de l'UDES, l'Apec s'engage à transmettre à l'Union tous supports de communication et de présentation de ces prestations pour en faciliter la promotion.

Les études de l'Apec sur le marché de l'emploi cadre sont disponibles sur son site [apec.fr](http://apec.fr) et seront relayées par l'UDES auprès de ses adhérents.

Afin d'accompagner les employeurs de l'économie sociale et solidaire sur la fonction RH, l'UDES et l'Apec pourront travailler à l'organisation de matinales ou afterworks à destination des employeurs sur des thématiques RH avec le soutien éventuels d'autres partenaires (exemple OPCO).

### - Former et développer les compétences des collaborateurs de l'économie sociale et solidaire

L'UDES et l'Apec, conscientes de l'enjeu représenté par la nécessaire montée en compétences des collaborateurs de l'économie sociale et solidaire favoriseront la conception et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement et de conseil dans le cadre du CEP, dont l'Apec est l'un des opérateurs nationaux. L'objectif fixé est de développer les compétences et l'employabilité dans les secteurs couverts par l'UDES et la bonne sensibilisation des employeurs de l'ESS sur l'information à délivrer en matière de CEP auprès de leurs salariés.

#### Article 4 – Nature des prestations

Il est déclaré que la présente convention ne concerne que des services prestés gratuitement par l'Apec, dans le cadre de ses missions de service public et au profit des bénéficiaires désignés par son statut et son mandat de service public, et non, sauf accord explicite entre les parties, des prestations au bénéfice de l'UDES ou de ses représentations régionales.

Sauf accord explicite, faisant l'objet d'un avenant à la présente convention, l'ensemble des actions visées sont assurées par chacune des parties en autonomie financière.

#### Article 5 – Durée et pilotage de la convention de partenariat

La présente convention prendra effet à sa date de signature pour une durée de quatre ans et s'achèvera au plus tard au 31 décembre 2025. Le comité de pilotage posera, à échéance, les modalités de sa reconduction.

Les partenaires décident de mettre en place un comité de pilotage. Ce comité se réunira au minimum une fois par an, et autant que de besoin. Il réalisera un bilan annuel de la convention afin d'évaluer les différentes actions entreprises et d'enrichir éventuellement les axes de collaboration.

Un point peut être réalisé à tout moment à la demande de l'une ou l'autre partie. Les parties désignent les personnes responsables du suivi opérationnel de cette convention afin d'en assurer la bonne exécution et faire des points d'étapes réguliers des actions engagées.

Pour l'Apec :	Pour l'UDES
Marie-José Batlle	Agathe Henry
Responsable du développement des Relations Institutionnelles et Partenariales	Responsable de la communication et des partenariats
<a href="mailto:marie-jose.batlle@apec.fr">marie-jose.batlle@apec.fr</a>	<a href="mailto:ahenry@udes.fr">ahenry@udes.fr</a>
Tel. 01 40 52 22 41	Tel. 01 43 41 63 35 - 06 75 26 50 50

#### Article 7 – Communication et promotion du partenariat

L'UDES et l'Apec valoriseront leur coopération dans leurs supports respectifs d'information des entreprises et s'en tiendront mutuellement informés le plus en amont possible. L'UDES s'engage en particulier à relayer les dispositions de la présente convention auprès de ses adhérents et de son réseau régional afin d'en faire un outil opérationnel.

La valorisation de ce partenariat pourra se faire, d'une part auprès des médias selon des modalités à définir, d'autre part auprès des syndicats et adhérents de l'UDES, pour lesquelles des sessions de présentation des dispositifs opérationnels pourront être élaborées.

Les Parties s'engagent à valoriser le présent partenariat sur leur site Internet et dans le cadre de leurs supports institutionnels. L'UDES s'engage à apposer le logotype de l'Apec dans la rubrique « partenaires » de son site Internet et sur le Portail de l'emploi dans l'ESS dont elle assure la gestion. L'Apec s'engage à valoriser le logotype de l'UDES dans la rubrique « partenaires » de son site Internet.

## Article 8 – Gestion des données

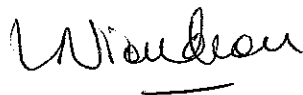
Chaque partie est responsable, chacune pour son propre usage, des données à caractère personnel qu'elle recueille au cours de l'exécution du présent contrat conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 ("RGPD"). Les coordonnées des contacts de chaque partie figurant, au jour de la signature du présent contrat, en annexes 1 et 2 (nom, fonction, adresse email professionnel, coordonnées téléphoniques professionnelles), sont conservées dans le système d'information de chaque partie pour les besoins du présent partenariat et pendant la durée du contrat. Elles sont hébergées dans un pays de l'Union Européenne ou auprès d'un prestataire s'étant engagé par écrit à respecter un niveau de protection équivalent. Conformément aux articles 15 et suivants du RGPD, chaque partie prend les dispositions qui lui incombent permettant qu'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données puisse être exercé et traité dans un délai inférieur à 30 jours par courrier ou email adressé directement à l'une ou l'autre des parties.

Fait à Paris, le 3/11/2021

**Pour l'Apec**

Laetitia Niaudeau

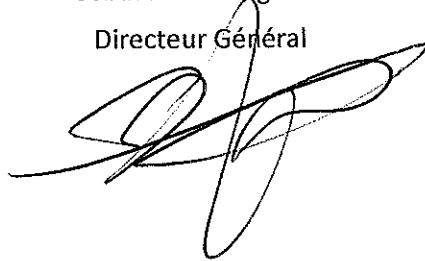
Directrice générale adjointe



**Pour l'UDES**

Sébastien Darrigrand

Directeur Général



---

La présente convention cadre de partenariat comprend 3 annexes :

- Annexe 1 : liste et coordonnées des responsables Régionaux de l'UDES
  - Annexe 2 : liste et coordonnées des Délégués régionaux de l'Apec
  - Annexe 3 : offre de services Apec à destination des TPE / PME
-

## Annexe 1 : Coordonnées des Délégués régionaux et de l'équipe régionale de l'UDES

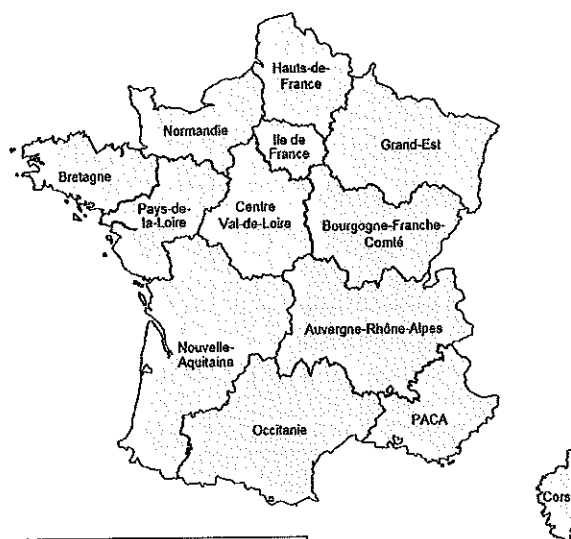
Délégués régionaux UDES				
Auvergne-Rhône-Alpes	Guy BABOLAT	gbabolat@udes.fr	04 78 29 26 22	07 72 39 29 61
Bourgogne / Franche-Comté	Willy CADET	wcadet@udes.fr	03 81 56 22 44	06 78 79 80 94
Bretagne	Arnaud PESSON	apesson@udes.fr		06 30 68 73 48
Centre	Benoît COLIN	bcolin@udes.fr	02 38 24 07 13	06 81 50 93 15
Grand Est	Marc PHILIBERT	mphilibert@udes.fr	03 88 17 41 98	06 63 83 05 74
Hauts-de-France	Christophe BERTIN	cbertin@udes.fr	03 20 58 17 99	06 82 27 24 38
Île-de-France	Henri BORENTIN	hborentin@udes.fr	01 41 79 59 50	06 80 20 61 32
Normandie	François EDOUARD	fedouard@udes.fr		06 07 28 58 13
Nouvelle-Aquitaine	Pierre ROUSSEL	proussel@udes.fr	05 56 69 17 92	06 80 92 51 98
Occitanie	Pascale WEISS	pweiss@erasme.fr	05 34 60 96 36	06 20 80 66 19
PACA	Colette BELLET	cbellet@udes.fr	04.91.54.96.75	06 25 50 39 87
Pays de la Loire	Marc MARHADOUR	mmarhadour@udes.fr		06 08 18 06 73

### Cartographie de l'animation technique du réseau régional de l'UDES :

**Erwan Martin**, Responsable de la vie fédérative et du développement territorial : [emartin@udes.fr](mailto:emartin@udes.fr), 01.43.41.63.28, 07.85.93.56.58. Il est également l'interlocuteur pour les DROM (Martinique, Guyane, La Réunion, Guadeloupe)

**Charles Bozonnet**, Chargé de développement et d'animation territoriale : [cbozonnet@udes.fr](mailto:cbozonnet@udes.fr), 01.82.28.43.61, 06.75.96.96.54

**Guillaume Poinsignon**, Chargé de développement et d'animation territoriale : [gpoinsignon@udes.fr](mailto:gpoinsignon@udes.fr), 01.43.41.63.25, 06.70.41.69.23



Erwan MARTIN
Guillaume POINSIGNON
Charles BOZONNET



## Annexe 2 - Liste et coordonnées des délégués régionaux de l'Apec

**Ile-de-France (Paris) : Guy GUSTIN**

06 82 65 94 31 - [guy.gustin@apec.fr](mailto:guy.gustin@apec.fr)

Adjointe : Catherine Corr ea 06 98 64 88 77 [catherine.correa@apec.fr](mailto:catherine.correa@apec.fr)

**Hauts-de-France (Lille) : Val rie FENAUX**

06 80 84 33 90 - [valerie.fenaux@apec.fr](mailto:valerie.fenaux@apec.fr)

**Normandie (Rouen) : Marc LESUEUR**

06 07 73 00 34 - [marc.lesueur@apec.fr](mailto:marc.lesueur@apec.fr)

**Bretagne (Rennes) : Olivier MAURIN**

02 99 78 51 18 - [olivier.maurin@apec.fr](mailto:olivier.maurin@apec.fr)

**Pays-de-la-Loire (Nantes) : Mich le SALLEMBIEN**

06 74 26 51 86 - [michele.sallembien@apec.fr](mailto:michele.sallembien@apec.fr)

**Centre - Val de Loire (Orl ans) : Cyrille Longuep e-Bonhomme**

06 99 17 71 89 - [Cyrille.longepee-bonhomme@apec.fr](mailto:Cyrille.longepee-bonhomme@apec.fr)

**Nouvelle Aquitaine (Bordeaux) : Danielle SANCIER**

06 66 22 27 74 - [danielle.sancier@apec.fr](mailto:danielle.sancier@apec.fr)

**Occitanie (Toulouse) : Carole Fisthal**

06 63 01 80 48 - [carole.fisthal@apec.fr](mailto:carole.fisthal@apec.fr)

**PACA-CORSE (Marseille) : Anthony Fumard**

06 65 70 97 64 - [anthony.fumard@apec.fr](mailto:anthony.fumard@apec.fr)

**Auvergne - Rh ne-Alpes (Lyon) : Eric Guillaumot**

06 99 18 65 24 - [eric.guillaumot@apec.fr](mailto:eric.guillaumot@apec.fr)

**Bourgogne - Franche-Comt  (Dijon) : Dominique DOUSSOT**

06 66 88 88 05 - [dominique.doussot@apec.fr](mailto:dominique.doussot@apec.fr)

**Grand Est (Strasbourg) : Jacques TRIPONEL**

06 74 94 96 55 - [jacques.triponel@apec.fr](mailto:jacques.triponel@apec.fr)

---

**Territoires Ultra-Marins - Guadeloupe, Martinique, La R union : Philippe Loiseau (Baie-Mahault, Guadeloupe), Responsable Op rationnel**

06 90 51 52 09 - [philippe.loiseau@apec.fr](mailto:philippe.loiseau@apec.fr)

## Annexe 3 – Offre de services Apec à destination des TPE, PME et PMI

### ENGAGER ET FORMALISER UN PROCESSUS DE RECRUTEMENT

L'offre de services Sourcing / Sécurisation des recrutements pour les TPE et PME vise à accompagner le processus de recrutement d'une entreprise TPE/PME en apportant des préconisations sur les pratiques professionnelles, en délivrant des conseils personnalisés, en accompagnant le dirigeant et en optimisant les actions concourant à la rencontre entre l'offre et la demande de compétences cadres sur un territoire donné. Le processus de recrutement des TPE et PME est ainsi sécurisé sans pour autant déposséder le dirigeant de ses responsabilités dans le choix d'un nouveau collaborateur.

Tous les cadres et les entreprises du secteur privé versent une cotisation à l'Apec.

A ce titre, l'Apec développe et propose des services **entièrement gratuits pour les entreprises TPE, PME** pour les accompagner dans leurs recrutements et dans la gestion des compétences de leurs collaborateurs.

**Ces services sont délivrés soit à distance (tél, mail), soit en proximité (individuel ou collectif) en centre Apec ou directement au sein des locaux de l'entreprise.**

*Le programme et les dates des matinales Apec thématiques déployées tout au long de l'année (intergénérationnel, qualité de vie au travail, fidélisation des jeunes recrutés ...) sont accessibles sur l'agenda [www.apec.fr](http://www.apec.fr)*

Chaque service est décrit ci-après :

### SERVICE 1 : Vos OFFRES D'EMPLOI sur Apec.fr

#### OFFRES d'EMPLOI/ Alternance/ Stages

##### Une forte visibilité :

- Le site Apec.fr avec 1,3 million de visiteurs/par mois,
- 30 jours de parution, renouvelable une fois,
- Un contrôle qualité : alerte si vos offres ne sont pas conformes à la législation en vigueur
- Profitez de notre démarche Offre Qualifiée Apec.
- L'offre d'emploi est diffusée simultanément sur :
  - Le site Apec.fr
  - Les applis smartphone : App Store (IOS) + Google Play (Android)
  - Et des sites partenaires de l'Apec pour optimiser la visibilité de votre offre (Indeed, JobiJoba, Pole Emploi, ..)

## **LIEN UTILE (pour plus d'information) :**

Accès au site de l'APEC :

[www.apec.fr](http://www.apec.fr)

Contactez notre service client ou votre interlocuteur en région :

TEL. 0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h - Service gratuit  
+ appel payant

[contact.entreprise@apec.fr](mailto:contact.entreprise@apec.fr)

## **SERVICE 2 : ANALYSE APPUI A LA REDACTION D'OFFRES D'EMPLOI**

### **OBJECTIF DU SERVICE :**

Appui à la rédaction d'offres est un service d'appui au sourcing et au recrutement afin de permettre aux dirigeants de TPE/PME de diffuser une offre d'emploi attractive, sélective et respectueuse des obligations légales en matière de recrutement.

Il est réservé aux TPE et PME/PMI qui recrutent sur des postes cadres par voie d'annonces diffusées sur [www.Apec.fr](http://www.Apec.fr).

Un-e conseiller-ère Apec analyse le besoin de recrutement et propose un texte d'offre attractif, sélectif et non discriminant.

Si nécessaire, il-elle recommande d'autres jobboards ou sites où diffuser votre offre d'emploi afin de soutenir le projet de recrutement.

Enfin, il/elle assure avec le dirigeant un suivi sur offre à J+10 ou +15 de diffusion.

“ Un conseiller améliore l'attractivité de vos offres d'emploi avec le service Appui à la rédaction d'offres. Un conseiller analyse les caractéristiques du poste à pourvoir et se charge ensuite de rédiger votre annonce et de la publier sur [Apec.fr](http://Apec.fr). ”

### **CONTENU DE LA PRESTATION**

Cette prestation personnalisée de conseil, délivrée par un spécialiste de l'emploi cadre, comprend 3 étapes :

Etape 1 : Diagnostic de votre projet de recrutement

Etape 2 : Conseil et proposition de rédaction de votre offre + Publication de votre offre sur [Apec.fr](http://Apec.fr)

Etape 3 : Suivi de votre projet + Mesure du rendement de votre offre

La prestation donne lieu à l'envoi d'un texte d'offre attractive, sélective et non discriminante et d'une synthèse par mail incluant des conseils sur offre et éventuellement des recommandations d'autres jobboards pour soutenir le projet de recrutement.

#### **• CRITERES D'ACCES**

Être une entreprise installée sur le territoire national ayant un recrutement en projet pour un poste cadre à pourvoir.

**LIEN UTILE (pour plus d'information) :**

Accès au site de l'APEC :

- [www.apec.fr](http://www.apec.fr)

**Contactez notre service client ou votre interlocuteur en région :**

TEL. 0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h - Service gratuit  
+ appel payant

[contact.entreprise@apec.fr](mailto:contact.entreprise@apec.fr)

**SERVICE 3 : Accès à des profils de candidats avec la Candidapec**

Avec la **Candidapec**, trouvez vos futurs collaborateurs parmi nos 300 000 candidats.

Accédez à la profilthèque Apec : pour cibler et établir un contact rapide et direct avec des cadres et des jeunes diplômés en mobilité professionnelle.

Profitez du nouveau design des Profils candidats pour Accéder à la profilthèque Apec et à vos futurs collaborateurs.

- 20 000 nouveaux profils par mois, qui matchent avec le projet de demain du candidat
- Programmez vos alertes mails pour recevoir les nouveaux profils répondant à vos besoins

**Un Conseiller RH en ligne :**

Une question au cours de votre recherche de Profils, un besoin de conseils pour interroger la Candidapec ?

Faites-vous accompagner en live par un conseiller.

Son rôle : vous conseiller dans votre recherche pour trouver les meilleurs candidats.

**WEBATELIER - VENEZ AVEC VOTRE OFFRE, REPARTEZ AVEC DES PROFILS**

Optimisez votre usage des CVthèques pour trouver les candidats qu'il vous faut

**LIEN UTILE (pour plus d'information) :**

Accès au site de l'APEC :

- [www.apec.fr](http://www.apec.fr)

**Contactez notre service client ou votre interlocuteur en région :**

TEL. 0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h - Service gratuit  
+ appel payant

[contact.entreprise@apec.fr](mailto:contact.entreprise@apec.fr)

## **SERVICE 4 : SOURCING PLUS**

Un diagnostic de situation en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour améliorer la marque employeur, le process sourcing et le process recrutement

**Découvrez notre service de pré-sélection :**

### **SOURCING PLUS**

**TPE ou PME/PMI : vous avez un projet de recrutement cadre ?**

**Nos conseillers sont à vos côtés pour rédiger avec vous une offre d'emploi attractive, en faire la promotion auprès des candidats en veille et vous transmettre uniquement, après sélection, les dossiers de candidature correspondant à votre besoin.**

**Gagnez du temps et concentrez-vous sur les étapes clés de votre recrutement.**

**L'Apec propose son offre de services pour accompagner les entreprises de moins de 250 salariés dans la gestion de leurs ressources humaines**

Sourcing Plus est un service d'appui au sourcing afin d'organiser/faciliter les recrutements cadres et optimiser le temps consacré aux entretiens de recrutement.

Un-e conseiller-ere propose une aide à la rédaction d'offre d'emploi, réalise une promotion ciblée auprès de candidats en veille et présélectionne les candidatures sur dossier que l'offre d'emploi a attiré sur Apec.fr.

La conseiller-(ere) présente au dirigeant / recruteur les candidatures correspondantes aux critères qu'il/elle a définis, accompagnées d'une synthèse récapitulative.

Pour les TPE et PME/PMI en phase de recrutement (remplacement ou création de poste) sur des postes cadres du secteur privé recrutant par voie d'annonce publié sur Apec.fr

Cette prestation de conseil personnalisée, délivrée par un spécialiste de l'emploi cadre, comprend 5 étapes :

Etape 1 : Diagnostic du projet de recrutement

Etape 2 :

- Conseil sur le choix des critères d'adéquation au poste
- Rédaction du message aux candidats non retenus
- Rédaction de l'offre d'emploi avec l'entreprise et publication sur Apec.fr

Etape 3 : Promotion ciblée de l'offre auprès de candidats présents dans la base de CV CandidApec et auprès de cadres et/ou jeunes diplômés conseillés/accompagnés par les consultants Apec dans les territoires en proximité du poste à pourvoir.

Etape 4 :

- Réception et tri des dossiers de candidature
- Envoi des candidatures
- Points réguliers de suivi avec le recruteur

Etape 5 :

- Suspension offre (J + 30 maxi)

**LIEN UTILE (pour plus d'information) :**

Accès au site de l'APEC :

- [www.apec.fr](http://www.apec.fr)

**Contactez notre service client ou votre interlocuteur en région :**

TEL. 0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h - Service gratuit  
+ appel payant

[contact.entreprise@apec.fr](mailto:contact.entreprise@apec.fr)

## **SERVICE 5 - MATINALES**

**Conférences thématiques en lien avec l'actualité RH du moment :** Evolution des pratiques de sourcing, Perspective de l'emploi cadre, Rémunération, Qualité de vie au travail, Le télétravail et son impact sur l'organisation du travail des cadres, L'alternance, etc. et **Ateliers Pratiques RH**.

### **Matinales en présentiel ou à distance**

La Gamme des Ateliers Pratiques RH propose aux managers et dirigeants de TPE/PME de travailler opérationnellement sur des sujets RH au sein d'un collectif de pairs de 4 à 7 personnes durant une séquence de 4 heures dans les locaux de l'Apec ou d'un de ses partenaires.

Animés par un Consultant Relation Entreprises du territoire, Leur objectif est de participer à la professionnalisation des acteurs RH au sein des TPE/PME en proposant un approche très pratique.

Le collectif constitué et le consultant travaillent ensemble sur chaque situation d'entreprise et permette ainsi de faire avec ou aux côtés de chacun sans faire à la place des acteurs RH.

### **Réinterrogez vos pratiques de recrutement et vos pratiques RH et partagez-les avec vos pairs**

L'Apec organise des événements thématiques pour vous informer sur les bonnes pratiques RH et partager avec d'autres entreprises de votre territoire les sujets de réflexion à creuser.

**MATINALES RH**, 2 heures sur un thème d'actualité : Sourcing, Reconnaissance, QVT, Formation, Perspectives de l'emploi, Management, Rémunération, etc.

**Ateliers Pratiques RH**, des séquences en petit groupe 4 à 8 participants :

- Rédiger une offre d'emploi attractive, sélective et non discriminante pour son futur recrutement
- Rechercher efficacement des profils au sein de base de données de CV
- Améliorer son questionnement sur les compétences lors des entretiens de recrutement
- Présenter ses atouts employeur sur le web – marque employeur

### **L'Apec est un des acteurs du Conseil en Evolution Professionnelle**

Dans ce cadre, un ensemble de services est proposé aux managers et aux gestionnaires des questions RH pour les aider à comprendre les enjeux de la réforme de la formation 2014, ses impacts et l'enjeu du CÉP.

La place de l'entretien professionnel est confortée avec la nouvelle réforme de la formation 2018 « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ». Les PME/TPE doivent donc être accompagnées dans la mise en œuvre ou la reconduction de ce dispositif pertinent pour rendre le salarié acteur de son parcours professionnel.

### **LIEN UTILE (pour plus d'information) :**

Accès au site de l'APEC :

- [www.apec.fr](http://www.apec.fr)

### **Contactez notre service client ou votre interlocuteur en région :**

TEL. 0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h - Service gratuit  
+ appel payant

[contact.entreprise@apec.fr](mailto:contact.entreprise@apec.fr)

## **SERVICE 6 : matinales APEC CONNECT**

### **OBJECTIF DU SERVICE**

Les APEC CONNECT sont des moments de rencontres informelles, sans stand, sans CV, entre des cadres à la recherche de nouvelles opportunités et des entreprises TPE et PME qui recrutent. Evènements de mise en relation, ils doivent permettre aux PME invités de pourvoir des postes vacants et aux cadres présents de trouver des opportunités de mobilité professionnelle.

#### **Un événement Apec Connect à proximité de votre structure :**

**Le principe est simple :** nous invitons des candidats et des recruteurs à se rencontrer, pour prendre le temps de se découvrir, d'échanger.

C'est plus qu'une simple soirée de speed dating, car la vocation de cette soirée est **de vous faire rencontrer les candidats qui exercent la fonction que vous recherchez.**

**Pas de CV, pas de stand...** l'Apec vous fait rencontrer des personnes, des personnalités, des candidats ouverts et motivés...

Pour les TPE et PME/PMI prévoyant de recruter prochainement sur un ou des postes cadre.

### **CONTENU DE LA PRESTATION**

Un APEC CONNECT propose trois temps et modalités de rencontre entre des TPE/PME visitées par l'APEC et en phase de recrutement sur un ou des postes cadres et des cadres conseillés par l'Apec :

- Des rendez-vous individuels préprogrammés en amont de l'évènement
- Des tables rondes durant lesquelles le dirigeant ou le manager de la TPE/PME présente son entreprise, ses projets, et répond aux questions de cadres

- Des échanges informels

L'évènement se déroule dans un lieu convivial en centre-ville.

Entre 4 à 8 entreprises sont invités et environ 40 à 60 cadres sont conviées.

Les invitations des cadres sont confirmées exclusivement si la fonction qu'ils recherchent (mobilité professionnelle ou recherche d'emploi) matche avec un des besoins en recrutement exprimé par l'une des TPE/PME.

#### **LIEN UTILE (pour plus d'information) :**

Accès au site de l'APEC :

- [www.apec.fr](http://www.apec.fr)

#### **Contactez notre service client ou votre interlocuteur en région :**

**TEL. 0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h - Service gratuit  
+ appel payant**

[contact.entreprise@apec.fr](mailto:contact.entreprise@apec.fr)

## **SERVICE 7 : PAGE ENTREPRISE**

### **OBJECTIF DU SERVICE**

Le service PAGE ENTREPRISE propose aux dirigeants de TPE, PME/PMI de :

- Publier une page présentant son entreprise, sa politique RH, ses atouts et ses réussites.
- Mettre en avant ses offres d'emploi par un lien entre cette page et ses offres diffusées sur Apec.fr

### **CONTENU DE LA PRESTATION**

Un maximum de 6 pages HTML pour présenter :

Signalétique :

- Identité de l'entreprise
- Structure et organisation
- Activité, produits, marchés
- Historique et perspectives

**Atouts :**

- Les raisons de vous rejoindre

Le dirigeant d'entreprise ou la personne en charge de recrutement est invitée à saisir dans un canevas Word, les informations clés qu'ils souhaitent promouvoir. Les équipes Apec se chargent ensuite de les saisir et de les publier sur Apec.fr.



La page entreprise peut également accueillir, un logo et d'autres visuels que l'entreprise peut fournir (organigramme, photo de l'entreprise, ...)

### **MODALITES PRATIQUES**

Télécharger et compléter le "Canevas Page Entreprise" en ligne sur la fiche service présente dans le catalogue des services Apec sur Apec.fr et l'adresser par mail à [presentation@Apec.fr](mailto:presentation@Apec.fr)

### **LIEN UTILE (pour plus d'information) :**

Accès au site de l'APEC :

- [www.apec.fr](http://www.apec.fr)

### **Contactez notre service client ou votre interlocuteur en région :**

TEL. 0 809 361 414 - du lundi au vendredi de 9h à 19h - Service gratuit  
+ appel payant

[contact.entreprise@apec.fr](mailto:contact.entreprise@apec.fr)